

Belfort, le 8 novembre 2019



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Territoire-de-Belfort

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et primaires

s /c de mesdames et monsieur les
IEN

Division des élèves et de
la scolarité

Affaire suivie par
Laurence BEURIER

Téléphone
03 84 46 69 32
Télécopie
03 84 28 36 14

Courriel
ce.des.dsden90
@ac-besancon.fr

Adresse
4 place de la
révolution française
CS 60129
90003 Belfort Cedex

Objet : Prix « Non au harcèlement »

Le prix "Non au harcèlement", organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale avec le soutien de la Mutuelle MAE, a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges et lycées pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo qui servira de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Des prix distincts seront décernés pour chaque tranche d'âge et catégorie aux niveaux académique et national.

La date limite d'envoi des créations est fixée au 31 janvier 2020. Le règlement intérieur du concours est téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://eduscol.education.fr/cid72752/prix-mobilisons-nous-contre-harcelement.html>

Les établissements participant à ce prix voudront bien m'en informer par courriel (ce.des1.dsden@ac-besancon.fr) après s'être inscrits.

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services
de l'éducation nationale,



Eugène KRANTZ